

## Oans

Comment cet âge, déterminant chez les filles, conditionne notre avenir en République démocratique du Congo ?



Octobre 2016

### **SOMMAIRE**

RÉSUMÉ EXÉCUTIF		
AVAN	T-PROPOS	5
CONTEXTE NATIONAL		7
-	Situation démographique et culturelle	8
LES A	DOLESCENTES DE DIX ANS	9
- - -	Combien sont-elles ?  Où vivent-elles ?  Quelles sont leurs aspirations ?	
ОРРО	RTUNITÉS ET DÉFIS DES ADOLESCENTES DE DIX ANS EN RDC	13
-	Opportunités Défis	
POLIT	IQUES ET PROGRAMMES EN VIGUEUR EN RDC	17
-	Dans l'éducation	
-	Dans le travail	
PERSI	PECTIVES : INVESTIR DANS LES ADOLESCENTES DE DIX ANS	21
-	Raisons d'investir dans les adolescentes de dix ans	
- - -	Axes prioritaires  Education  Santé, santé sexuelle et de la reproduction  Egalité de sexe et protection sociale  Constitution des banques des données	23
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		
BIBLIC	OGRAPHIE	26

### **UNFPA**

Réaliser un monde où chaque grossesse est désirée chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est accompli



### RESUME EXECUTIF

a RDC compte 1 087 000 filles de dix ans en 2016 qui représentent 2,3% de la population totale.

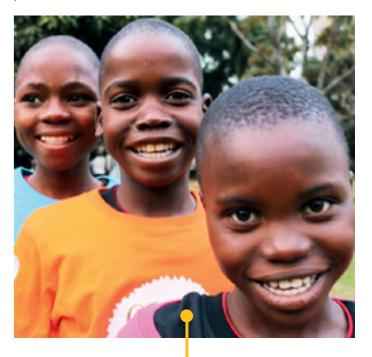
Ces adolescentes sont les rescapées des enfants de 0 à 5 ans qui ont échappé à la mortalité infantile et juvénile due aux causes évitables telles que les infections respiratoires aigües, les maladies diarrhéiques, le paludisme et la malnutrition.

Omment cette génération des filles âgées de dix ans aujourd'hui conditionne notre avenir? Il est clair que les filles de dix ans bien encadrées constituent un élément clé de la croissance économique, du bienêtre social et de la stabilité à laquelle aspirent toutes les Congolaises et tous les Congolais. Elles représentent une potentielle force productive et pouront générer un dividende démographique favorable à l'atteinte des Objectifs du développement durable dans les quinze prochaines années.

ertes, l'environnement dans lequel vivent les filles congolaises de dix ans offre des opportunités si on tient compte des progrès réalisés au cours de dix dernières années dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance. Mais, des multiples défis demeurent et constituent des obstacles qui se dressent sur le chemin les menant à l'âge adulte et annihilent leur potentiel en termes de contribution au développement de leurs familles, de leurs communautés et du pays dans son ensemble.

n effet, la plupart des filles congolaises de dix ans débutent leur adolescence avec le déficit pondéral, statural ou mental lié à la malnutrition chronique. Elles vont peiner à achever complètement leur cursus scolaire. Elles sont susceptibles d'être exposées à de graves problèmes socio-sanitaires notamment le mariage d'enfants, les rapports sexuels précoces et forcés, les grossesses précoces non désirées, les maltraitances physiques et émotionnelle et le harcèlement, le manque d'information sur leur corps et sur leurs droits, les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH et le Sida, etc. Les obstacles tels que la pauvreté, les inégalités des sexes, la faible disponibilité et l'accessibilité limitée aux services de santé adaptés, les lois et les normes sociales répressives de la sexualité naissante, les empêcheront de rechercher de l'aide ou de l'obtenir. Toutes ces contraintes ont des répercussions négatives sur leur santé mentale notamment une anxiété accrue, une dépression, la perte de l'estime de soi et la tendance suicidaire.

e changement d'attitude, le soutien de la communauté nationale et des investissements des pouvoirs publics s'imposent pour aider les Congolaises de dix ans qui incarnent à la fois les défis et les espérances à surmonter ces incertitudes et ces contraintes de telle sorte qu'elles participent à l'édification d'une société prospère et équitable. C'est à la lumière des progrès enregistrés au sujet de leur bien-être que sera apprécié le niveau d'atteinte des objectifs du développement durable en RDC au cours de quinze prochaines années.









### **AVANT-PROPOS**

a population des adolescentes de dix ans en bonne santé, ayant une bonne éducation et jouissant de ses droits génère à long terme un dividende démographique. Elle constitue le levier fondamental de l'émergence d'une nation. Cet intérêt stratégique justifie que les Nations-Unies considèrent les 60 millions de filles de dix ans que compte la planète en 2016 comme une composante importante de l'atteinte des objectifs du développement durable à l'horizon 2030. A cette date, elles atteindront 25 ans et représenteront une force productive importante dont l'efficacité dépendra de l'accompagnement leur assuré aujourd'hui.

enjeu qui en découle pour la RDC est de savoir comment les 1 087 000 adolescentes âgées de dix ans conditionnent l'avenir du pays ? En effet, l'attention dont ces adolescentes peuvent bénéficier de l'Etat, de la communauté et de la famille constitue un élément clé de la croissance économique, du bien-être social et de la stabilité à laquelle aspirent toutes les Congolaises et tous les Congolais.

A la croisée de l'enfance et de l'adolescence, les filles de dix ans sont prises d'angoisses et de questionnements relatifs aux transformations physiques, physiologiques et psychologiques qui les affectent et s'interrogent sur leur réelle identité. Elles sont aussi prises dans un tourbillon d'aspirations et d'attentes parfois ambivalentes : assumer leur autonomie ou s'en remettre aux parents, prendre des initiatives ou se laisser dicter ce qu'il convient de faire... En même temps, elles découvrent la vigueur des normes sociales, généralement discriminatoires à leur égard, qui leur imposent la conduite à tenir.

omme les autres adolescentes, les filles congolaises de dix ans sont victimes des inégalités dans divers domaines. Elles sont l'objet des privations, des contraintes et des préjugés qui limitent leur possibilité de jouir des droits reconnus à tout être humain et d'exprimer leur talent. Dans la sphère domestique comme à l'échelle scolaire, elles subissent des violences aussi bien physiques que psychologiques qui annihilent leurs ambitions de devenir des leaders, des inventrices, de travailleuses productrices ou de fonder des familles à la hauteur de leur rêve. Autrement dit, au cours de leur passage de l'adolescence à l'âge adulte, la plupart des enfants âgées de dix ans seront mariées avant l'âge de 18 ans avec les risques de subir des violences conjugales, de tomber enceintes contre leur volonté, de souffrir de complications liées à la grossesse ou à

l'accouchement dont la plus invalidante est la fistule obstétricale, de mourir des suites d'un avortement provoqué dans des conditions dangereuses ou d'un accouchement ou du sida. Elles auront moins de chance de prendre part aux décisions familiales, y compris lorsque celles-ci concerneront leur santé. Bref, les filles de dix ans sont placées dans des conditions qui étouffent l'essentiel du potentiel qu'elles regorgent et, par ce fait, la société perd une importante partie des atouts dont elle a besoin pour assurer son développement.

e changement d'attitude et le soutien de la communauté nationale sont indispensables pour aider cette frange de la population qui incarne à la fois les défis et les espérances à surmonter ces incertitudes et ces contraintes de telle sorte qu'elle participe à l'édification d'une société prospère et équitable. En effet, l'intégration de la situation des adolescentes de dix ans « constitue un des éléments essentiels de la politique du développement humain durable que vise la RDC. »¹ Elle devra servir de référentiel pour l'évaluation des toutes les politiques de développement en RDC. C'est à la lumière des progrès enregistrés au sujet de leur bienêtre que sera apprécié le niveau d'atteinte des objectifs du développement durable en RDC au cours de quinze prochaines années.

e présent rapport, basé sur diverses sources documentaires traitant directement ou indirectement des adolescentes en RDC, dresse un état des lieux de la situation des adolescentes congolaises de dix ans. Il éclaire leurs situations socioculturelle, économique et démographique et identifie les défis auxquels elles se trouvent confrontées. En outre, il analyse les conditions nécessaires à leur épanouissement dans le cadre des politiques et programmes en vigueur dans le pays et en dégage le gap à combler au regard de la situation sur le terrain. Enfin, il propose quelques recommandations pour un développement épanoui de cette catégorie sociale en vue de réaliser les objectifs du développement durable à l'horizon 2030 en RDC.



Diene KEITA Représentante

5

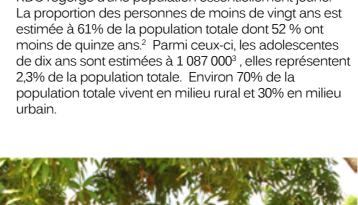
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ministère de la Santé, Politique nationale sur la santé des adolescentes, Kinshasa, 2005, p.4.

### **CONTEXTE NATIONAL**

### Situation démographique et culturelle

### Situation économique

a population de la RDC est estimée à 79 700 000 habitants en 2016 avec une densité de 24 habitants au Km2. Comme les autres pays en développement, la RDC regorge d'une population essentiellement jeune. La proportion des personnes de moins de vingt ans est estimée à 61% de la population totale dont 52 % ont moins de quinze ans.<sup>2</sup> Parmi ceux-ci, les adolescentes 2,3% de la population totale. Environ 70% de la population totale vivent en milieu rural et 30% en milieu



ne longue période de croissance négative et d'inflation monétaire, la RDC a retrouvé le chemin de la croissance économique à partir de 2003. Malgré le repli de la croissance en 2009 (2,8%) et la montée de l'inflation (53,4%) consécutive aux effets de la crise financière mondiale, la RDC a pourtant réalisé des performances dès 2010 avec un taux de croissance du Produit intérieur Brut (PIB) réel de 7,2% et un taux d'inflation de 9,8%, grâce aux effets conjugués des mesures d'ajustement budgétaire et monétaire. Cette croissance du PIB s'est accélérée entre 2011 et 2013, passant de 6,9% en 2011 à 7,2% en 2012 et à 5,5% en 2013. Cette amélioration économique est due à la vitalité du secteur minier suite aux effets favorables de cours mondiaux et au dynamisme du commerce, des transports et communications, de l'agriculture et de la construction. Cependant la population demeure en majorité pauvre. Environ 63% de la population vit avec moins d'un dollar americain par jour (Enquête 1-2-3, 2012)



a RDC est une mosaïque culturelle. Elle compte quelques 400 ethnies réparties en quatre groupes : les Bantu, les Nilotiques, les Soudanais et les Pygmées. Sur le plan linguistique, les Congolais sont locuteurs de plus de 400 dialectes avec une dominance de quatre langues nationales : le Kikongo à l'Ouest, le Lingala à Kinshasa et au Nord-Ouest, le Swahili à l'Est et le Tshiluba au Centre Sud. Le christianisme est la religion la plus répandue en RDC suivi de l'islam, du Kimbanguisme et



d'autres religions locales.

6

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ministère du Plan et Ministère de la Santé, Enquête démographique et de santé 2014, Kinshasa,

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> UNFPA, Rapport sur l'état de la population mondiale 2016, New York, 2016, p.100

### Situation politique

A ncienne colonie belge, la RDC a accédé à l'indépendance en 1960. Après des troubles qui ont suivi l'accession à l'indépendance, la dictature du régime Mobutu entre 1965 et 1990, la longue transition politique de 1990 à 2006, la RDC a relativement résolu la crise de légitimité des institutions politiques par l'organisation des élections en 2006 et en 2011. Elle s'apprête à organiser un nouveau cycle électoral à tous les niveaux : local, municipal, provincial et national.

a constitution de la RDC a opté pour un régime semi-présidentiel avec un exécutif bicéphale (le Président et le Premier ministre), un parlement bicaméral (Assemblée national avec ses députés et le Sénat avec ses 120 sénateurs) et des cours et tribunaux coiffés par la Cour suprême de justice. Ces institutions politiques sont secondées par des institutions citoyennes à savoir : la commission électorale nationale indépendante, la haute autorité de médias, la commission vérité et réconciliation, l'observatoire des droits de l'homme, la commission de lutte contre la corruption.



### Situation sécuritaire

a RDC a recouvré la stabilité sur une large partie du territoire national. Quelques foyers de tension persistent néanmoins dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud Kivu, de l'Ituri à cause des activités des groupes armées nationaux, notamment les mai-mai et l'incursion des rebelles burundais, ougandais, rwandais et sudsoudanais.



« La jeunesse, dit-on, constitue l'avenir de la nation. Mais une nation ne peut réellement compter, pour son avenir et son développement, que sur une jeunesse bien formée, dévouée, motivée, intègre et qui croit aux valeurs essentielles qui fondent le développement des Etats ». Extrait du discours du Premier Ministre Augustin Matata Ponyo, 21 Janvier 2011.

### LES ADOLESCENTES DE DIX ANS

### Combien sont-elles?

e monde connait aujourd'hui un nombre élevé des adolescents et jeunes. Aucune autre période de l'histoire humaine n'a enregistré un aussi grand nombre d'enfants qu'actuellement. En 2016, les enfants de 0 à 14 ans représentent près d'un tiers de la population mondiale (26%)<sup>4</sup>. Dans cette catégorie, on estime que 125 millions d'enfants sont âgés de dix ans. Parmi eux, on compte un peu plus de 60 millions de filles, et 65 millions de garçons<sup>5</sup>.

A vec ses 1 087 000 adolescentes de dix ans, la RDC est le premier pays en Afrique centrale qui compte plus de filles de dix ans suivie de l'Angola (577000). Elle est troisième en Afrique après le Nigéria (2 411 000) et l'Ethiopie (1 320 000). Elle occupe la 11ème place mondiale après l'Inde, la Chine, le Nigéria, l'Indonésie, les USA, le Pakistan, le Brésil, le Bangladesh, l'Ethiopie et le Mexique. Sa part dans la population mondiale de filles de dix ans est de 3/60ème. Autrement dit, 3 filles de dix ans sur 60 au monde sont congolaises.



**S** ur le plan national, les filles de dix ans représentent 2,3% de la population totale, soit 1 087 000 sur 79 700 000 habitants. Dans la catégorie des enfants de 0 à 14 ans, leur proportion est de 5,1% (soit 1 087 000 sur 25 504 000 enfants de 0 à 14 ans) et de 7,3% dans celle des adolescents de 10 à 24 ans (soit 1 087 000 sur 36 662 000 adolescents de 10 à 24 ans)<sup>6</sup>. Au total, leur poids démographique au sein de l'ensemble de la population et des catégories spécifiques est non négligeable et en fait un enjeu majeur des années à venir.

### Où vivent-elles?

a distribution spatiale montre que les filles de dix ans sont inégalement réparties sur la planète. Cette inégalité semble s'aligner sur la différence des niveaux de développement économique des différentes régions du globe.

A la lumière des statistiques du Rapport sur l'état de la population mondiale en 2016, 89% des filles de dix ans vivent dans les régions les moins avancées du monde dont la moitié en Asie et dans le Pacifique, notamment en Chine et en Inde. Un sur cinq vit dans l'un des 48 pays définis par les Nations Unies comme les moins avancés (34 en Afrique subsaharienne, 13 en Asie et dans le Pacifique, et un en Amérique latine et Caraïbes).





<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> UNFPA, Etat de la population 2016 op.cit., p.105.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Idem, p.12.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Proportions calculées à partir des statistiques du Rapport de l'UNFPA sur l'état de la population mondiale en 2016 à la page 100.

**S** ur les 60 millions de filles à travers le monde qui sont actuellement âgées de dix ans, près de 35 millions vivent dans les pays affichant des niveaux élevés d'inégalité entre les sexes, mesurés par l'indice d'inégalité de genre<sup>7</sup>.

Sur la base de l'hypothèse que plus de 70% de la population congolaise est rurale, on peut inférer que les filles de dix ans des milieux ruraux seraient plus nombreuses que celles qui vivent dans les milieux urbains. La plupart d'entre elles vivraient dans les ménages à faible revenu si on considère que près de 63% des Congolais vivent avec moins de 1 dollar par jour.

Selon les origines sociales et les agglomérations, les filles congolaises de dix ans n'ont pas les mêmes opportunités. Celles vivant à la campagne ou dans les familles pauvres n'ont pas les mêmes chances d'étudier dans les bonnes écoles, d'achever leurs études primaires et de poursuivre dans le secondaire et l'université que celles qui résident en ville et dans les familles aisées. Elles n'ont pas le même accès aux soins de santé, aux médias et aux nouvelles technologies de l'information et de communication.

### Quelles sont leurs aspirations?

n tant qu'êtres humains conscients de leur identité et de leur destin, les filles de dix ans nourrissent de multiples ambitions. Bien qu'encore évasives, ces ambitions traduisent leur perception du futur, leur volonté de se libérer des contraintes qu'imposent les normes sociales discriminatoires et d'acquérir un statut social prestigieux en se taillant une place honorable dans la société.

es filles de dix ans aspirent à une bonne éducation (instruction). Elles ambitionnent réaliser de grandes études et obtenir de grands diplômes. Elles rêvent vivre dans un environnement aisé (matériellement) et paisible (sans violence). Elles souhaitent avoir la liberté de choisir leurs amies et de décider de ce qu'elles veulent devenir. Elles aiment qu'on les entende et qu'on les comprenne.

Omme leurs aînées<sup>8</sup>, les filles de dix aspirent au respect, à la reconnaissance et à l'appréciation de leurs communautés, elles veulent devenir des « mwasi malonga ». Elles aspirent à travailler, se marier (bon mariage) et fonder une famille.

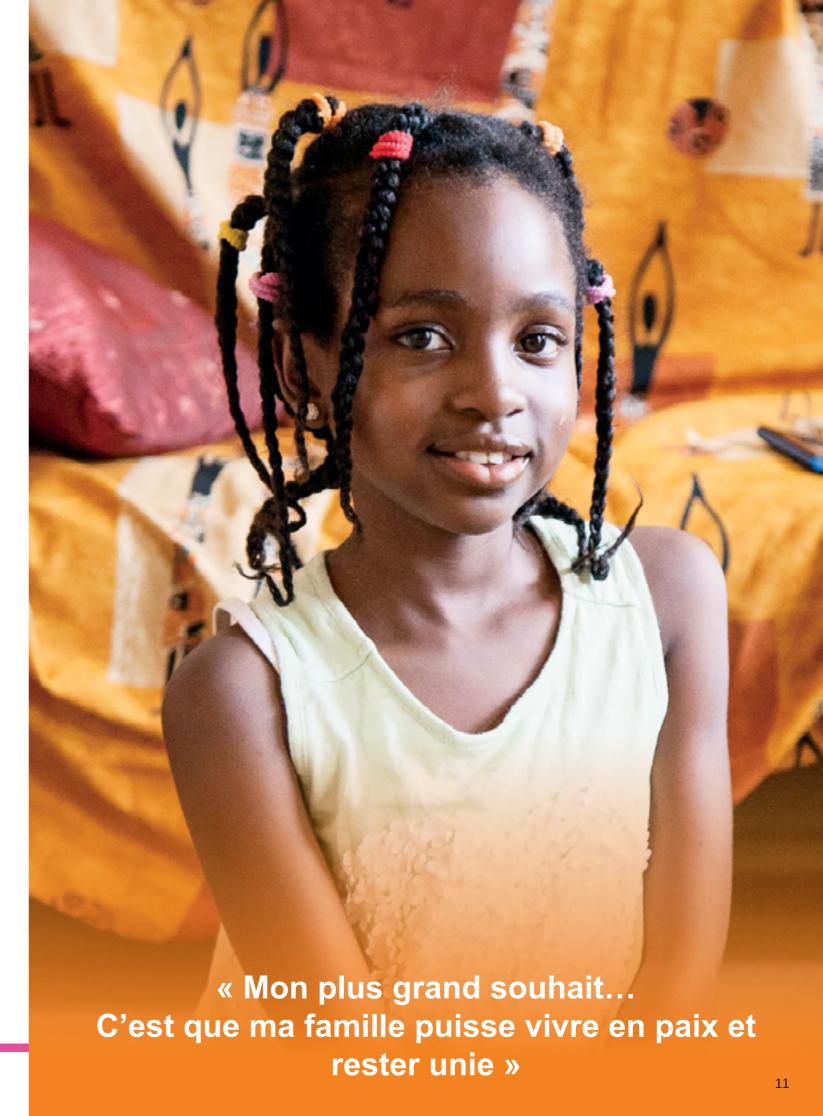
n termes d'aspirations professionnelles, elles aspirent à trouver un « bon boulot » et « être utile » pour leur famille et la société. Elles veulent devenir médecin, femme d'affaires, avocat, couturière ou journaliste. D'autres déclarent vaguement qu'elles désir devenir

riches, célèbres, être grandes dames, être puissantes, en mesure de voyager, être connues et respectées par la communauté.

assouvissement de ces multiples aspirations légitimes des adolescentes de dix ans ne dépend pas seulement de leur vouloir et de leur pouvoir, mais des opportunités et des contraintes qui se présentent dans leur environnement familial, communautaire et national. En fonction de la nature et de la portée des opportunités, des contraintes et des aides bénéficiées, les unes entreront en étant bien armées à l'âge adulte tandis que d'autres seront condamnées à l'impuissance, à la pauvreté et à la dépendance.

a réalisation de toutes ces aspirations nécessite un environnement de paix et de sécurité pour les adolescentes ainsi que leurs familles. Elle tient également de l'ensemble des politiques et programmes généraux et spécifiques destinés à promouvoir leur bienêtre.





<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> UNFPA, État de la population 2016, op.cit, p.17.

<sup>8</sup> Nous reprenons ici les aspirations générales aux adolescentes tirées de M. L. Maclean, J Jacobson et A. Modi (dir.), La réalité des adolescentes et des jeunes femmes à Kinshasa Recherches sur les filles par les filles, synthèse du rapport, Kinshasa, février 2016, p.9.

# « Je veux devenir médecin pour soigner les malades. Je voudrais que le monde entier soit en bonne santé ».

# OPPORTUNITÉS ET DÉFIS DES ADOLESCENTES DE DIX ANS

### **Opportunités**

a RDC a accompli d'importants progrès dans les domaines de la scolarisation et de la santé des jeunes et des adolescents. Ces progrès sont tributaires de la stabilité relative du pays recouvrée depuis dix ans, de la croissance économique et de la mise en application des politiques sectorielles.

Dans le domaine de l'éducation, l'accès à l'école s'est élargi avec notamment la mise en application de la disposition constitutionnelle relative à la gratuité de l'enseignement fondamental. En plus, la RDC enregistre un taux de passage vers l'enseignement secondaire plus élevé que d'autres pays de la région : 83 % de sexe masculin passent du primaire au secondaire contre 76 % des adolescentes<sup>9</sup>.

article 68 de la loi portant protection de l'enfant en RDC a pris des mesures de lutte contre toutes les formes d'utilisation abusive de l'enfant à des fins économiques. L'abus concerne le poids du travail par rapport à l'âge de l'enfant, le temps et la durée de travail, l'insuffisance ou l'absence de la rémunération, l'entrave du travail par rapport à l'accès à l'éducation, au développement physique, mental, moral, spirituel et social de l'enfant.

**S** ur le plan légal, il convient de noter que la constitution de la RDC renferme des dispositions qui proscrivent les discriminations et les violences contre les filles et les femmes. Aussi, la loi n°09/001 du 25 mai



2009 portant protection de l'enfant a été promulguée pour mettre ces catégories sociales vulnérables à l'abri de toutes les formes de d'exploitation économique, d'exploitation et violence sexuelles, de l'esclavage sexuel, de la traite, du proxénétisme, etc.

ous ces efforts du gouvernement créent un environnement favorable à la promotion du bienêtre social, économique, sanitaire des adolescentes et adolescents et méritent d'être poursuivis pour plus d'inclusivité. Ils offrent des opportunités pour corser des actions susceptibles de favoriser l'émergence des filles de dix ans dans les quinze prochaines années. Mais, plusieurs défis demeurent et doivent être relevés si l'on tient à réaliser cet objectif.

13

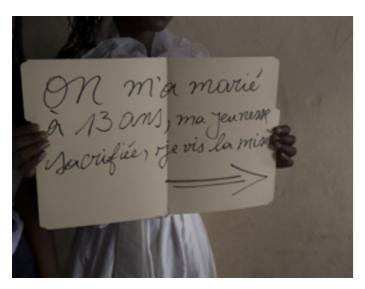
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

### Scolarité

ans ce secteur, si l'accès de la jeune fille à l'éducation s'est sensiblement amélioré au cours de dix dernières années, il convient cependant de noter que les disparités en sa défaveur persistent encore. De manière générale, les filles de dix ans sont légèrement désavantagées que les garçons à plusieurs égards.

n ce qui concerne la probabilité d'entrée à l'école, le Rapport EADE 2012 indique que la situation est défavorable à la fille de dix ans (78,0%) comparativement au garçon (80,9%) du même âge. Même si les données fournies par EDS 2014 offrent des perspectives encourageantes du point de vue de la fréquentation scolaire, le taux de fréquentation scolaire des filles de cet âge est inférieur (90%) à celui de leurs homologues masculins (93%). En plus, la probabilité d'abandon des études primaires est de 32,5% pour les filles de dix ans et 24,1% pour les garçons du même âge. Par ailleurs, le Rapport EADE indique que 9,7 % des filles de dix ans n'ont jamais fréquenté l'école contre 7,7% des garçons du même âge.

ous ces désavantages s'accumulent au fur et à mesure qu'elles avancent dans le cycle secondaire du fait que les adolescentes abandonnent plus que les garçons à cause d'une pluralité des facteurs, notamment les mariages et grossesses précoces, les discriminations des parents, etc. Cette réalité connue sur l'ensemble du territoire national serait plus accentuée dans la partie orientale du pays (Les deux Kivu et l'Ituri) où la persistance des conflits armés dans certaines zones est un facteur répulsif pour les enfants et adolescents scolarisés.



### **Travail**

n autre défi auquel les filles de dix ans font face et qui, à certain seuil, peut limiter leur possibilité d'épanouissement concerne leur implication dans la sphère du travail qu'il s'agisse pour soutenir les parents ou pour assurer leur propre survie. Le constat général qui se dégage de l'analyse des différentes sources documentaires est qu'il y a une certaine précocité des adolescentes d'entrer dans le monde du travail bien que cela soit généralement dans le secteur informel. Parfois, ce travail s'effectue dans les conditions jugées dangereuses, notamment le port des lourdes charges, l'exposition à la chaleur et aux poussières, etc.



A ce sujet, il convient de signaler que le taux de travail des enfants en RDC demeure parmi les plus élevés en Afrique subsaharienne. En effet, 42% des enfants âgés de 5 à 14 ans sont concernés par le travail des enfants défini comme le fait pour un enfant d'exercer une activité économique ou tâches ménagères comme la cuisine, le ménage ou la garde des enfants. Dans tous les cas, les filles sont plus concernées que les garçons. Dans les ménages, la proportion des filles de 5 à 11 ans (5.5%) qui effectuent des tâches domestiques pendant 28 heures et plus par semaine est plus élevée que celle garçons (3,9%) surtout si la mère ne vit pas dans le ménage et que ce dernier est pauvre. En dehors des ménages, 31,2% des filles participent à des activités économiques pendant au moins 1 heure par semaine contre 28,1% des garçons. La fille de dix ans du milieu rural et de ménages pauvres urbains travaille plus que sa congénère habitant en ville et dans une famille aisée.

### Santé

A u cours de ces dernières années, plusieurs politiques et programmes de santé on été mis en place en RDC avec l'appui des partenaires. Ces politiques et programmes ont contribué à la réduction de la mortalité des enfants, à l'amélioration de la santé maternelle et à la mise en place des programmes visant à développer chez les adolescents et les jeunes des comportements, des attitudes et pratiques favorables à une sexualité responsable et au bien-être.

M ais, la RDC demeure caractérisée par un niveau élevé de mortalité maternelle et néo-natale. L'accès aux soins obstétricaux et néo-natals d'urgence demeure encore faible. Les structures de soins, aussi bien de base que de référence disposent de moyens d'intervention très limités. Le personnel de santé qualifié est très insuffisant en milieu rural où vit la majorité de la population congolaise. Il y a encore 19% des femmes qui accouchent à domicile sans assistance d'un personnel médical.

a majorité des filles de dix ans congolaises résident dans les agglomérations les moins nanties où les systèmes de santé sont les moins développés. Beaucoup vivent dans les milieux où le taux de grossesses précoces est élevé (32% en milieu rural contre 20% en milieu urbain et 42% dans les ménages pauvres contre 15% dans les ménages aisés), les taux d'utilisation d'une contraception moderne sont faibles (6% dans l'ensemble dont 15% en milieu urbain et 5% en milieu rural), l'éducation à la sexualité est insuffisante ou inexistante et les taux de sida et de VIH sont relativement élevés (1,2% dans l'ensemble des personnes âgées de 15 à 49 ans).

n clair, la RDC enregistre l'une des proportions de grossesses d'adolescentes les plus élevées en Afrique subsaharienne (27%), sachant que près d'une adolescente sur cinq âgées de 15 à 19 ans fait l'accouchement chaque année. Ces adolescentes s'exposent à des risques en matière de santé reproductive, notamment aux avortements pratiquées dans des conditions dangereuses, et à la morbidité et mortalité maternelles. Seulement 4% des adolescentes mariées utilisent une méthode moderne de contraception, l'un des taux les plus faibles de la région.

15



### **Violence**

n matière de violence, particulièrement des violences sexuelles et basées sur le genre, il convient de noter que la RDC a réalisé des progrès encourageants sur le plan légal. Des textes de loi et mesures réglementaires sont pris pour réprimer ce fléau social, notamment la loi n°06/018 du 20 juillet 2006 sur les violences sexuelles. Mais, les violences faites aux adolescentes et adolescents demeurent encore dans certaines sphères sous diverses formes.

es adolescentes congolaises des dix ans vivent dans un environnement familial où règne une violence qui bénéficie encore de la tolérance de la société. Un nombre important des parents congolais continuent de penser que le recours à des châtiments corporels est nécessaire pour élever et éduquer correctement un enfant.

n effet, les résultats de l'enquête EDS 2014 indiquent que 67,8% d'enfants de 1 à 14 ans ont subi une agression psychologique en famille (on a crié ou hurlé sur l'enfant et/ou on a traité l'enfant d'idiot, de paresseux ou de quelque chose d'autre de ce genre). En outre, 70,7% ont subi une punition physique, entre autres on a secoué l'enfant, et/ou on lui a donné des fessées, on l'a frappé ou on l'a tapé sur les fesses à main nues, et/ ou on l'a frappé sur les fesses ou une partie du corps avec quelque chose comme une ceinture, une brosse à cheveux, un bâton ou tout autre objet dur et/ou on l'a frappé ou giflé sur le visage, la tête ou les oreilles et/ou on l'a frappé sur les mains, les bras ou les jambes et/ou on l'a frappé encore et encore aussi fort que possible. Par ailleurs, 28,3% ont subi une punition très sévère : on a frappé ou giflé l'enfant sur le visage, la tête ou les oreilles et/ou on l'a frappé encore et encore aussi fort que possible. Enfin, 81,6% ont subi toute forme d'agression psychologique et/ou des châtiments corporels.

Ine autre forme de violence à l'enfant concerne la maltraitance des enfants accusés de sorcellerie. Ce phénomène est particulièrement fréquent dans les milieux urbains où les Eglises de réveil expliquent l'infortune de certains fidèles par la sorcellerie de leurs enfants. Ces accusations conduisent à toute sorte des tortures (physique, morale, psychologique, etc.) pour à la fois obtenir les aveux des victimes et engager le processus de désenvoutement/délivrance. C'est l'une des principales causes de la présence massive des enfants dans les rues de Kinshasa. En 2003, le Ministère des affaires sociales avait identifié pour les seules communes de Kimanseke et de Masina plus de 500 enfants maltraités dans les Eglises de réveil à cause de la sorcellerie.

A l'école si le châtiment corporel a quasi disparu, la violence psychologique persiste encore. Dans certaines écoles, les enseignants discriminent les écoliers en séparant dans la classe les rangs des doués (écoliers intelligents) et des malades (écoliers moyens ou faibles). D'autres enseignants excellent dans les insultes et les quolibets adressés à l'enfant ou à ses parents. Les filles de dix ans font parfois objet du harcèlement sexuel de la part des enseignants et des responsables des écoles.

n dehors de la famille, de l'église et de l'école, c'est dans les milieux des enfants de rue que la violence est quasi instituée en mode de socialisation, d'intégration et en code de conduite. Les filles de dix ans en rupture avec la famille n'en sont pas épargnées, elles sont battues et violées par leurs pairs masculins.

Omme toute, l'environnement dans lequel vit l'adolescente congolaise de dix ans est empreint de certaines opportunités, mais surtout de multiples défis qui sont en fait des obstacles qui se dressent sur le chemin la menant à l'âge adulte. Ces obstacles relèvent des facteurs objectifs, mais davantage des normes et pratiques sociales voire des préjugés défavorables à la jeune fille de dix ans, en particulier, et à la femme, en général. « Si ces obstacles sont renforcés, c'est un avenir fait de dépendance, d'impuissance et de pauvreté qui l'attend. A l'inverse, si ces obstacles sont éliminés, son avenir sera synonyme d'autonomie, d'intégration et de force économique. »

# POLITIQUES ET PROGRAMMES EN VIGUEUR EN RDC

e plus en plus, les adolescents, en général, et les adolescentes, en particulier, bénéficient d'une grande attention des pouvoirs publics en RDC. Conscients des défis et des espérances que représentent cette importante composante de la population, les pouvoirs publics initient des réformes et des programmes qui les ciblent singulièrement. Même dans des programmes qui ne leur sont pas directement destinés à première vue, certains aspects touchant à leur vie s'y trouvent intégrés. Cette envolée pro adolescents, nonobstant des défaillances et insuffisances encore remarquables, est une opportunité à capitaliser en vue de les préparer en toute responsabilité à accéder à l'âge adulte.

### Dans l'éducation

epuis 2001, le gouvernement congolais, avec le soutien des partenaires internationaux, s'était engagé à promouvoir l'« Education de qualité pour tous ». En 2003, il a souscrit à la campagne « toutes les filles à l'école » dans le but d'accélérer l'éducation des filles. La Constitution de 2006 à son article 43 alinéa 4 a consacré le principe de la gratuite de l'enseignement fondamental. Le cadre général de l'enseignement national a été réformé par le biais de la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014. Consécutivement à cette réforme, l'enseignement professionnel a été autonomisé en 2015 pour doter le pays d'une main-d'œuvre hautement qualifiée dans les secteurs de base : bâtiment, santé, énergie, social, etc. Au cours de la même année, la lettre de politique éducative a scellé la vision concertée de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire.

e vaste programme gouvernemental vise à élargir l'accès à l'éducation et à améliorer la qualité et les conditions d'études des enfants congolais. Il a produit des résultats encourageants. Le taux brut de scolarisation



est passé de 62% à 110% sur la période. Les résultants de l'enquête 1-2-3 de 2014 montrent que l'écart des taux scolarisation des filles et des garçons au primaire s'est nettement amoindri : 69,7% des garçons contre 67,5%. En milieux urbains, notamment à Kinshasa la tendance s'est inversée à l'avantage des filles au niveau secondaire: 61% des filles de 12 à 17 ans fréquentent

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

l'école secondaire contre seulement 56,2% des garçons du même âge. Aussi, le nombre d'enfants et adolescents en dehors de l'école a-t-il reculé de 40% en 2005 à 25% en 2012.

ependant, quelques défaillances méritent d'être soulignées. La mise en application de la mesure de gratuité s'est faite sur fond de discrimination. Les enfants de Kinshasa et de Lubumbashi sont exclus de la jouissance de ce droit constitutionnel. En outre, la faiblesse des ressources allouées aux écoles publiques ainsi que l'absence de mesures d'encadrement et de suivi font que cette disposition constitutionnelle peine d'être de stricte application. Dans beaucoup d'écoles publiques, les responsables continuent d'exiger les frais scolaires et l'État lui-même impose d'autres frais tels que ceux de participation au test national de fin d'études primaires (TENAFEP) qui obligent certains enfants d'arrêter les études. La réhabilitation et la construction des écoles n'ont pas élargi la capacité d'accueil des structures scolaires étant donné la demande toujours croissante de l'éducation par les ménages. Des discriminations à l'endroit des filles persistent, notamment l'exclusion de l'école de celles qui tombent enceinte alors que les garçons auteurs de grossesses continuent leur scolarité.

es défaillances justifient que les défis d'accès, de maintien et qualité de l'éducation demeurent. On estime encore à 25 % le taux d'enfants en dehors de l'école tandis que la déperdition scolaire tant au niveau primaire que secondaire ne semble pas fléchir. Les filles sont toujours en infériorité numérique comparativement à leurs congénères masculins et sont plus nombreuses à décrocher que ces derniers.

### Dans la santé

a santé de l'adolescent constitue un des axes essentiels de la politique du développement humain en RDC. Elle est prise en charge aussi bien dans les politiques générales du secteur de la santé que dans ses politiques sectorielles.

u point de vue général, la constitution, en ses articles 47 et 53, reconnait à chaque citoyen et à chaque citoyenne le droit d'être en bonne santé et de vivre dans un environnement sain. En outre, le programme « Santé pour tous » vise à faciliter l'accès de tous, y compris les adolescentes de dix ans, aux services de santé de base. En mars 2016, le gouvernement congolais a adopté le plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2016 à 2020. Ce nouveau plan de cinq ans vise à améliorer l'état de la santé de manière permettre à tous de vivre en bonne santé dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.

D u point de vue sectoriel, les préoccupations relatives à la santé de l'adolescente apparaissent dans la politique nationale de santé de la reproduction (PNSR) mise en place en 2008 par le Ministère de la santé. Cette politique vise à faire de la RDC un pays où chaque enfant qui nait est un enfant désiré et qui ne devrait pas mourir pour des causes évitables ; un pays où chaque femme jouit d'une bonne santé maternelle et ne devrait pas perdre ou voir sa vie menacée par des pathologies et états de morbides évitables, liés à la grossesse ou à l'accouchement.

ans la même lancée, le Ministère de la Santé a élaboré un Plan stratégique national à vision multisectorielle sur la planification familiale. Aligné au Plan national de développement sanitaire de 2011-2015, celui-ci prend cours entre 2014 et 2020 et vise, d'une part, à augmenter la prévalence contraceptive moderne à 19% d'ici 2020 et, d'autre part, à assurer l'accès et l'utilisation de méthodes contraceptives modernes à au moins 2,1 millions de femmes d'ici 2010. Bien avant, le Plan stratégique de la santé de l'adolescente (2011 - 2015) s'était assigné la mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la jeunesse congolaise en lui assurant des soins de santé primaires de qualité et en luttant contre les avortements provoqués, les grossesses précoces et non désirées, les mariages précoces et les IST/VIH-SIDA.

### Dans le domaine du travail

e travail de l'enfant est réglementé par la constitution. De même, le code du travail et la loi sur la protection de l'enfant sécurise les adolescents et adolescentes contre tout travail de nature à entraîner leur exploitation économique ou des effets néfastes sur leur croissance physique, à porter préjudice à leur scolarité ou atteinte à leur moralité. Le code du travail a le mérite d'avoir relevé l'âge minimum pour l'emploi à 16ans.



I faut constater que le code du travail ne régit que le secteur formel de l'activité économique. Il ne s'applique pas dans le secteur informel où l'on enregistre des violations massives en matière de travail de l'enfant. Il en résulte que aucune poursuite n'est menée contre les adultes, fussent-ils parents, qui font travailler les filles de dix ans sans se soucier de leur scolarisation, de leur santé et de leur sécurité.

ar ailleurs, dans les ménages, certaines tâches domestiques exercées par les filles de dix ans frisent la discrimination et la maltraitance. Non seulement elles travaillent plus que les garçons, elles sont parfois soumises pendant plusieurs heures à de lourdes tâches : approvionner la maison en eau ou en bois de chauffe, porter l'enfant, etc.

### Dans le domaine de la protection de l'enfant

a RDC a ratifié les principaux traités internationaux relatifs à la protection de l'enfant, notamment la Convention sur les droits de l'enfant de 1989 et ses deux protocoles additionnels ainsi que la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant.

A u plan national, la Constitution contient des dispositions relatives à la protection, spécifiquement en ses articles 40, 41 et 42. Ces dispositions sont complétées par les lois n°06/018 et n° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant respectivement le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais et le décret du 06 août 1959 portant code de procédure pénale congolais ainsi que par la loi n°001/09 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant en RDC. D'autres dispositions relatives à la protection de l'enfant sont contenues dans le code de la famille et le code du travail.







19





## PERSPECTIVES: INVESTIR DANS LES ADOLESCENTES

### Raisons d'investir dans les adolescentes de dix ans

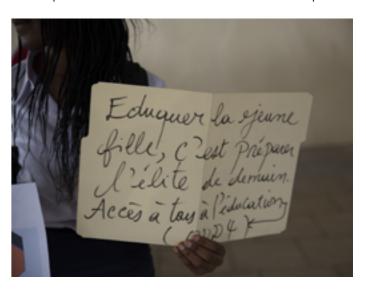
a situation des adolescentes congolaises de dix ans décrite dans les chapitres précédents n'est pas reluisante. Elle n'augure pas un lendemain meilleur au cas où les multiples défis qui la caractérisent en viennent à s'accumuler. Il est clair qu'une telle trajectoire installera la RDC dans la stagnation pendant encore une longue période. Sortir de cet engrenage implique des politiques courageuses et des investissements massifs en faveur des filles de dix ans afin de tirer profit de leur potentiel.

ette option se fonde sur plusieurs raisons. L'investissement dans les adolescentes de dix ans d'aujourd'hui permettrait de tirer parti du dividende démographique à long terme. L'amélioration de l'éducation, des services de santé, de la nutrition et de l'assainissement contribue à coup sûr à la réduction des risques de mortalité infantile et davantage à la chute du taux de fécondité. A long terme, cette situation génère une structure de la population caractérisée par un nombre plus élevé d'adultes en âge de travailler que d'enfants ou des personnes qui sont dépendantes des premières. Ce qui renforce le capital humain d'un pays. De cette manière, un pays en développement comme la RDC peut connaitre une croissance économique spectaculaire associée à l'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler au sein de sa population, et parvenir à un dividende démographique. Il s'agit d'une occasion unique de réaliser des avancées sur le plan économique et de réduire la pauvreté.

n autre argument en faveur des investissements en faveur des adolescentes de dix ans réside dans le fait qu'ils peuvent favoriser la croissance économique et

le développement. Ils contribueront ainsi entre autres à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes (ODD1), à éradiquer la faim (ODD2), à garantir l'éducation et la santé pour tous (ODD3 et ODD4), à promouvoir l'égalité des genres (ODD5), à garantir l'accès à l'eau potable et à l'énergie (ODD6 et ODD7), à réduire les inégalités au sein du pays (ODD10) et à faire des villes des agglomérations sans exclusion, sûres, résilientes et durables (ODD11).

n investissant pour les adolescentes de dix ans, la RDC s'engage à promouvoir un développement inclusif qui fait non seulement participer tout le monde aux efforts de la croissance, mais aussi à la jouissance des bénéfices qui en découlent. Ainsi, investir pour les adolescentes de dix ans c'est les impliquer dans le processus du développement en vertu du principe « ne laisser personne derrière nous » ou « chacun compte! »





ar ailleurs, les investissements en faveur des filles de dix ans permettent de réduire la vulnérabilité des jeunes face à toute une série de difficultés pendant leur passage à l'âge adulte. Les différentes transformations qui accompagnent ce passage appellent un soutien de l'État, de la communauté et de la famille afin que les adolescentes les surmontent et deviennent des adultes responsables.

investissement dans les filles de dix ans nécessite une stratégie de planification à long terme. Selon différents rapports de Nations Unies, cette frange de la population devrait croitre jusqu'en 2050. Pour contribuer à appuyer un développement futur plus durable, il convient de veiller à ce que les systèmes d'éducation, de santé et d'emploi puissent organiser et fournir des services aux générations de jeunes de plus en plus nombreuses.

est aussi une question de justice et de droit. Les investissements en faveur des filles de dix ans constituent un facteur important de réduction des inégalités dont sont généralement victimes ces adolescentes. Loin d'être un acte de charité ou de générosité, ces investissements constituent une traduction en acte du respect des droits des adolescentes de dix ans à l'éducation, à la santé, à la sécurité, à un environnement socioculturel et physique sain, etc. tels que garantis par la constitution de la RDC.

nfin, les adolescentes de dix ans constituent un groupe vulnérable, mais aussi une cible pour groupe vulnérable, mais aussi une cible pour l'introduction des changements des comportements, des attitudes et des mentalités.

u total, les investissements visant à aider les jeunes A à faire une transition saine vers l'âge adulte sont directement liés à la réalisation des ODD et des autres objectifs de développement national. Le fait d'aider les filles de dix ans à finir leurs études, prévenir les grossesses non désirées et l'infection à VIH, acquérir les compétences pertinentes pour trouver un emploi et commencer une vie indépendante est essentiel pour assurer qu'elles participent de manière positive à la société. Par ailleurs, les investissements dans la santé sexuelle et reproductive des jeunes les aideront à prendre des décisions éclairées au sujet du mariage et de la procréation, les prépareront à devenir la prochaine génération des parents (responsables)

### Des axes prioritaires

Les investissements dans l'éducation, la santé, dans l'emploi et dans la protection des droits des filles de dix ans sont essentiels pour promouvoir la croissance, la stabilité et le bien-être social. Si les familles, les communautés et les pouvoirs publics leur garantissent la bonne santé, une bonne éducation et une jouissance effective de leurs droits, elles constitueront, en plus de leur épanouissement personnel, de véritables forces productives pour l'atteinte des Objectifs du développement durable.



### **Education**

nvestir dans l'éducation des filles de dix ans d'aujourd'hui, c'est leur offrir des perspectives d'acquérir des savoirs, de développer des compétences, de se prémunir contre des risques de grossesses précoces et d'infection à des multiples maladies, d'accéder à des emplois valorisants et de jouir de l'autonomie. C'est pourquoi, les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs efforts d'élargissement de l'accès des filles à l'éducation afin de rattraper l'écart qui les sépare des homologues masculins et leur permettre de réaliser tout leur potentiel.

A u-delà de l'élargissement de l'accès à l'école, l'accent sera mis sur la qualité de l'éducation et le maintien des filles dans le cursus scolaire, c'est-à-dire au-delà de l'école primaire afin de réduire le taux de leur déperdition scolaire. A cet effet, il est nécessaire par exemple de rendre l'enseignement obligatoire et octroyer des bourses d'études pour soutenir les filles de familles modestes. Il convient également d'assurer aux filles de dix ans une éducation complète adaptée à leur âge, couvrant tous les aspects de la vie et offrant des perspectives prometteuses.

### Santé, santé sexuelle et de la reproduction

ans ce secteur, les efforts des pouvoirs publics doivent être orientés vers la couverture sanitaire universelle de la santé afin de répondre à l'impératif de la « santé pour tous ». L'intensification des investissements dans ce secteur est nécessaire pour faciliter l'accès des filles de dix ans à tous les services de santé de base. A cet effet, il convient d'adapter les services de santé afin de les rendre capables de dépister et de prendre en charge les maladies, les carences nutritionnelles, les risques en matière de santé sexuelle et reproductive (grossesse, infection au VIH), les troubles de santé mentale, les signes de violence sexiste.

n matière de santé sexuelle et de la reproduction, les investissements publics doivent garantir aux filles de dix ans le droit : i) à l'information correcte, ii) à l'éducation sexuelle et sur la santé de la reproduction, iii) aux soins de santé sexuelle et reproductive et iv) à la protection et prévention contre toutes les formes des violences sexuelles. De telles opportunités offrent aux filles les compétences d'identifier les risques auxquels elles sont exposées, d'éviter les grosses précoces et des infections à des multiples maladies, de décider dans l'avenir de leur mariage, du moment et du nombre d'enfants à mettre au monde en toute responsabilité.

### Egalité de sexe et protection sociale

es filles de dix ans grandissent dans un environnement où règnent la violence sexuelle et les rapports sexuels forcés, le mariage précoce, les mutilations génitales féminines et d'autres inégalités sociales. Bien que les pouvoirs publics aient engagé des actions pour les réprimer, il n'en demeure pas moins que ces fléaux continuent de nuire à l'épanouissement des adolescentes en RDC.

L'efficacité future de ces actions dépendra de la capacité des pouvoirs publics à doter les services y consacrés des ressources nécessaires à leurs prestations. Elle dépendra également de la performance des services chargés de les détecter et de les porter à la connaissance des instances judiciaires et de la sensibilisation des adolescentes et leur entourage à les dénoncer. Aussi, pour mettre fin ou réduire ces pratiques préjudiciables et promouvoir des attitudes et des comportements équitables, les familles et les communautés doivent-elles collaborer pour modifier les attentes culturelles tant pour les hommes et les femmes, notamment être un homme fort et puissant ou une femme mariée soumise et mère des enfants.

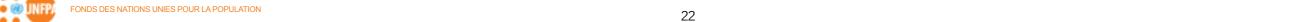
es filles de dix ans doivent être formées aux valeurs positives des droits de l'homme, de l'égalité des sexes afin de les aider à comprendre les dynamiques liées à la dimension genre et au pouvoir. Elles seront ainsi préparées à lutter contre toutes les inégalités et toutes discriminations à l'endroit de la femme, à défendre leurs droits et devenir des leaders et citoyennes actives à même d'apporter de nouvelles solutions aux problèmes rencontrés au sein de leurs familles, des écoles et de leurs communautés.



### Constitution des banques des données

e manque des statistiques sur les adolescentes de dix est un handicap majeur à l'analyse de leur situation spécifique et au suivi de leur évolution dans les différents secteurs. Ce qui peut constituer un obstacle pour l'évaluation des effets des politiques et programmes des adolescentes dans les jours à venir. Ainsi, l'État doit investir dans le recueil des données ventilées par âge et sexe pour avoir une meilleure compréhension de la situation des jeunes et des populations qui bénéficient ou non des programmes et des politiques. Une attention particulière doit être accordée aux indicateurs qui mesurent les violations des droits humains, telles que les violences basées sur le genre, pour contribuer à documenter la mesure dans laquelle ces problèmes existent au sein du pays et proposer des réponses politiques appropriées.





### CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

• éducation des filles de dix ans, la promotion de leur santé en particulier la santé sexuelle et reproductive, la protection de leurs droits et leur sécurisation contre des risques qui les rendent vulnérables sont des impératifs pour assurer leur passage harmonieux à l'âge adulte. La réalisation de ces droits permet d'offrir aux adolescentes des perspectives d'acquérir des savoirs, de développer des compétences, de se prémunir contre des risques de grossesses précoces et d'infection à des multiples maladies, d'accéder à des emplois valorisants et de jouir de l'autonomie. Ce qui constitue les enjeux majeurs du Programme du développement durable à l'horizon 2030.

La RDC a déjà accompli des progrès remarquables dans ces différents domaines, mais des défis multiples demeurent. A cet effet, il convient de :

### SUR LE PLAN LÉGAL

- 1 Etablir et défendre l'égalité juridique grâce à des pratiques judiciaires cohérentes ;
- 2 Interdire toutes les pratiques néfastes à l'égard des filles et veuillez à l'application de l'âge minimum du mariage à 18 ans

### SUR LE PLAN DES SERVICES

- Offrir une éducation de grande qualité dans des écoles sûres qui propose des programmes scolaires, un enseignement et des activités extrascolaires qui respectent pleinement l'égalité des sexes:
- 4 Dans le cadre des efforts visant la couverture santé universelle, mettre en place des bilans de santé systématiques pour toutes les filles de dix ans afin de dépister les maladies (paludisme, etc.), les carences nutritionnelles (anémie, etc.), les risques en matière de santé sexuelle et reproductive (grossesse, infection à HIV, etc.), les troubles mentaux et les signes de violence sexiste;
- 5 Offrir une éducation complète à la sexualité qui soit universelle dès le début de la puberté ;

### SUR LE PLAN POLITIQUE

6 Instaurer un mécanisme visant l'inclusion systématique et rigoureux, agissant sur tous les facteurs qui rendent les filles vulnérables à l'exclusion;

### SUR LE PLAN DES INVESTISSEMENTS

- 7 Evaluer et combler le manque d'investissements en faveur des jeunes adolescentes ;
- 8 Mobiliser de nouveaux fonds destinés à la protection et à la réduction du travail domestique non rémunéré qui limite les opportunités des filles;

### SUR LE PLAN DES DONNÉES

9 S'appuyer sur la révolution des données du Programmes 2030 pour mieux évaluer les progrès réalisés en faveur des filles, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive ;

### SUR LE PLAN DES NORMES

10 Engager les filles, les garçons et tous les membres de leur entourage à remettre en question et à changer les normes sexospécifiques discriminatoires.

25



### **BIBLIOGRAPHIE**

- 1. ICRH, La santé sexuelle et reproductive des enfants et adolescentes en RDC : un défi important, Rapport du séminaire international, Bukavu, 2005.
- 2. Journal officiel de la RDC, La loi portant protection de l'enfant en RDC, Kinshasa, 2009.
- 3. Lututala Mumpasi B., Pourquoi investir dans les adolescentes, document powerpoint, inédit., à l'occasion de la Journée Mondiale de la Population
- 4. Maclean M. L., Jacobson J.et Modi A. (dir.), La réalité des adolescentes et des jeunes femmes à Kinshasa. Recherches sur les filles par les filles, synthèse du rapport, Kinshasa, février 2016.
- 5. Ministère de la Santé, Politique nationale sur la santé des adolescentes, Kinshasa, 2005.
- 6. Ministère de la Santé, Politique nationale de santé de la reproduction, Kinshasa, 2008.
- 7. Ministère du Plan et Ministère de la Santé, Enquête démographique et de santé 2014, Kinshasa, 2014.
- 8. Ministère du Plan, Résultats de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel et sur la consommation des ménages, Kinshasa, 2014.
- 9. MONUC, Protection légale et judiciaire des enfants en RDC, Kinshasa, 2003.
- 10. Rapport EADE 100% des filles de dix ans contre 97% de garçons ont été déjà impliqués dans le travail
- 11. RDC, Rapport de l'enquête nationale sur les enfants et adolescents en dehors de l'école, Kinshasa, 2013.
- 12. UNFPA, Rapport sur l'état de la population mondiale 2016.
- 13. UNFPA, Rapport sur le statut des adolescents et des jeunes en Afrique subsaharienne. Possibilités et enjeux, Johannesburg, 2012.
- 14. UNICEF, Vers la réalisation du droit à une éducation de qualité pour tous, Kinshasa, 2015.







### Fonds des Nations Unies pour la population

- ② 30, Bld 30 Juin Gombe-Kinshasa (RDC)
- **f** Unfpa-rdc
- @unfpa-rdc
- Www.unfpardc.org

